



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : ND/2071-0203

N/Réf. : AA/MB/IXL20655_684ter_PROT_Armand_Huysmans_196

Annexe : /

Bruxelles, le 21/01/2022

Objet : IXELLES. Avenue Armand Huysmans, 196 – Maison Rombaut-Deplus
Proposition de classement comme monument de la maison Rombaut-Deplus

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'article 222§3 du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire, nous avons l'honneur de vous communiquer **l'avis favorable** de la CRMS, rendu en séance du 19/01/2022 sur la proposition de classement comme monument de la maison Rombaut-Deplus, œuvre de l'architecte André Jacqmain en collaboration avec le designer Jules Wabbes.

Historique et description du bien

Le bien est actuellement inscrit à l'inventaire du patrimoine architectural de la région de Bruxelles-Capitale et bénéficie de la notice suivante : « *Remarquable maison de style moderniste, architecte André Jacqmain, en collaboration avec l'architecte d'intérieur Jules Wabbes, 1959. Élévation de cinq niveaux, le troisième en entresol (mezzanine). Façade en grande partie vitrée, quelques pleins parés de briques brunes. Elle est animée par une série de lignes brisées introduites par trois balcons de plan triangulaire asymétrique, dont les garde-corps entremêlent l'acier et le bois. Au dernier niveau, les châssis sont de plan triangulaire dans-œuvre. Châssis aux dormants en bois et ouvrants en acier d'origine.*

Intérieur. Plan ouvert organisé au départ d'un escalier en vis. Rez-de-chaussée occupé par un garage et des pièces de service; au premier: pièces de vie; en entresol: galerie en mezzanine, chambre à l'arrière; chambres et salles de bain aux derniers étages. »¹.



La maison Rombaut-Deplus œuvre d'André Jacqmain. Photo CRMS 2021.

¹ Extrait de https://monument.heritage.brussels/fr/Ixelles/Avenue_Armand_Huysmans/196/23522. Consultée le 19/01/2022.

Analyse de la demande

La demande de classement du bien en totalité est introduite par la Commune d'Ixelles en date du 23/09/2021, en application de l'article 222§3 du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire. Elle est motivée par les arguments suivants:

- *L'œuvre des architectes belges André Jacqmain et Jules Wabbes est tout à fait originale en tant que telle et par rapport à son contexte urbain prédominé par des immeubles à appartements en enfilade ;*
- *De manière générale, la maison reflète l'esprit créatif de l'architecte André Jacqmain ainsi que sa réceptivité aux idées d'autrui, son intérêt pour l'exploration de formes nouvelles et le soin apportés aux détails ;*
- *La grande originalité de la construction se situe dans le plan triangulaire asymétrique des balcons en saillie ainsi que de sa corniche en béton blanc (en triangle inversé par rapport aux balcons) ;*
- *La façade en grande partie vitrée avec quelques pleins en briques brunes fait état d'un grand raffinement et jeu de matériaux, comme dans le garde-corps où bois et acier inoxydable s'entrelacent à la manière d'une vannerie ;*
- *Le traitement varié et rigoureux des travées, baies et de leurs divisions tendent à exprimer, en façade, la définition intérieure des chacun des quatre niveaux soigneusement différenciés ;*



Photo des balcons en bois et acier entrelacé. Vue de l'entrée du rez-de-chaussée, jeu de vitres avec plein de briques brunes. Photo CRMS.

Avis

La CRMS rend un avis favorable sur la demande de classement en totalité de la maison Rombaut-Deplus, oeuvre d'André Jacqmain, figure majeure de l'architecture d'après-guerre, conçue en 1959 en collaboration avec Jules Wabbes, designer ayant fait l'objet d'une exposition au Bozar², et espère que la phase d'enquête permettra de confirmer que l'intérieur de la maison, qui n'a pas pu être visité par la CRMS, mérite lui aussi le classement. La CRMS propose que le jardin soit également étudié pendant l'enquête pour évaluer sa valeur patrimoniale et, si celle-ci est confirmée, qu'il puisse être intégré au classement.

La CRMS souscrit donc aux motivations de la proposition de classement de la commune d'Ixelles qui figurent dans l'extrait du registre aux délibérations (séance 23.09.2021) de son collègue des bourgmestre et Échevins. Le bien, ayant fait l'objet de publications³, est emblématique de l'architecture moderniste privée des années '50.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

S. DE BORGER
Vice-Président

c.c. à : ndeswaef@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; sthielen@gov.brussels ; wstevens@gov.brussels ; aheylen@urban.brussels

² Bozar, Expo Jules Wabbes Furniture Designer. <https://www.bozar.be/fr/activities/3688-jules-wabbes>. Consulté le 23/09/2021.

³ C. Berckmans et P. Bernard, *Bruxelles '50 '60. Architecture moderne au temps de l'Expo 58*. [aparté], 2007.